



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

STRATÉGIE DE DÉPISTAGE DE LA COVID-19

Laon, le 18 septembre 2020

Le préfet de l'Aisne a réuni avec l'ARS l'ensemble des acteurs du dépistage du Covid 19 dans le département le 17 septembre. La situation actuelle dans l'Aisne se caractérise par une montée en puissance de la capacité de test, de l'ordre de 1500 par jour désormais, et du nombre de tests effectués, y compris depuis cet été par des opérations volontaristes dans des sites à fréquentation, qui ont connu du succès.

Dans la phase actuelle, il convient désormais de renforcer la priorisation afin de garantir un accès rapide aux tests à tous ceux dont le diagnostic dans les 24h est indispensable pour casser les chaînes de transmission du virus. Il s'agit en particulier des personnes ayant une prescription médicale, des cas contact à risque identifiés par la stratégie « dépister, tracer, isoler » et des personnes travaillant dans le domaine de la santé ou intervenant auprès des populations à risque particulier.

Il est rappelé de façon générale que les personnes symptomatiques, même faiblement, et sauf urgence, sont invitées à contacter un médecin et à respecter strictement les mesures de prévention sanitaires et d'isolement.

Enfin, l'ARS travaille avec les laboratoires à la mise en place de créneaux dédiés, selon les besoins, et de circuits d'adressage spécifiques pour les publics prioritaires.

Le nombre de tests réalisés dans la région augmente en continu depuis le déconfinement grâce à la mobilisation des laboratoires du territoire (plus de 120 000 tests par semaine aujourd'hui). La pratique des tests dans le département de l'Aisne a fortement augmenté ces dernières semaines. Le nombre de tests hebdomadaires a été multiplié par deux en quatre semaines et s'élève à 5 372.

Le taux de positivité des tests est actuellement plus favorable dans l'Aisne (3,6%) que dans le reste de la région des Hauts-De-France (5,4%) ou qu'au niveau national (5,4%).



Tél. : 03 23 21 82 15 – 06 85 47 34 69 – 06 07 98 05 83

Mél. : pref-comUNICATION@aisne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État

Pôle départemental de la communication interministérielle

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet des services de l'état dans l'Aisne : www.aisne.gouv.fr

2, rue Paul Doumer – CS 20656

02010 LAON Cedex

1/2

Malgré cette forte activité de dépistage et d'analyse, un allongement des délais de rendez-vous et des tensions dans l'accès aux tests est possible. Aussi la priorisation de l'accès aux tests doit permettre d'en garantir l'accès aux personnes qui nécessitent un diagnostic rapide.

Tests dans les 24h puis résultats en 24h pour les personnes prioritaires

Sont prioritaires pour la réalisation des tests RT-PCR :

- Les personnes adressées par leur médecin avec une ordonnance.
- Les personnes qui présentent les symptômes du Covid-19.
- Les personnes désignées comme contacts à risque par l'ARS ou l'Assurance maladie dans le cadre du contact tracing.
- Les professionnels de santé et assimilés intervenant au domicile.

Ces personnes prioritaires doivent pouvoir accéder à un test dans les 24 heures puis avoir le résultat sous 24 heures afin que les mesures spécifiques d'isolement soient mises en place dans les plus brefs délais.

Mise en place de circuits de tests dédiés aux personnes prioritaires

Pour garantir ces priorités, l'ARS Hauts-de-France mettra en service dans les prochains jours deux plateformes téléphoniques pour la prise de rendez-vous sur des créneaux dédiés aux personnes prioritaires.

La première sera à destination exclusive des médecins afin de leur permettre d'orienter dans les meilleurs délais leurs patients avec suspicion de Covid-19.

Le numéro de la seconde plateforme sera communiqué par les autorités de santé à l'ensemble de personnes désignées comme cas-contacts lors du contact tracing, afin de leur permettre de réaliser un test dans les délais correspondant aux prescriptions.

Elle animera une réunion hebdomadaire de coordination avec les acteurs concernés, en liaison avec la préfecture.